

Compte - Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 2 Janvier 1970 à vingt heures trente

Le deux Janvier mil neuf cent soixante etise, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mennecy, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mennecy, en séance <sup>extra</sup> ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents: M.M. Robert Maire, Violette, Dhont, Gilles, Cumant, Hiot, Lanet

Pouvoirs: M.M. Judith à M. Robert  
Changonet à M. Violette  
Legrand à M. Dhont

Excusés - Malades: M.M. Turouflet, Gilbert, Rabier

Secrétaire: M. Nice. - Absent: M. Gaudy.

Le Conseil adresse à la fanfare de Mennecy et à la compagnie de Sapeurs-Pompiers ses condoléances pour la disparition cruelle de Messieurs Gaudin et Baure et du Sapeur Clam.

Gendarmerie - 1. 70-1.

Prefecture de l'Essonne  
Abusión de l'Administration  
communale. 15. Bureau  
N° 01542. Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 26 janv. 70  
Pour le Préfet

Le Conseil maintient les conditions du bail verbal de mise à disposition temporaire pour les loyers (loi de 1948), à la Gendarmerie mobile de l'Essonne : rue de la République et rue des Châtres

Ct avenue de Villeroi. 3. 70-1.

Le Conseil Municipal demande au département, l'échange de la Départementale, Rue de Nelly, rue du Général Leclerc, avec l'avenue de Villeroi

Emploi 4. 70-1.

Le Conseil Municipal charge son Maire de suivre étroitement la question de l'emploi à la S.N.E.C.M.A., au C.E.A. du Bouchet et au C.E.B du Bouchet, d'intervenir pour le maintien des postes existants auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne et du Conseil Général, et de lui présenter le rapport des son actions lors de la prochaine session. Par ailleurs le Conseil Municipal de Bennecy estimant que depuis de nombreuses années la population du Canton augmente régulièrement alors que le nombre d'emplois n'a pas la même évolution demande à ce que l'équilibre soit retrouvé par l'autorisation refusée ou compliquée jusqu'ici, des Centres Industriels

\* une implantation  
un mot rayé nul.

P.H. ~~X~~ M G W D  
G ~~f~~ K

\* donne son accord  
un mot rayé nul

P.H. ~~X~~ M L W D  
K G ~~f~~ P.D.

#### Subvention - 1. 70. 2

Renvoie au département la subvention des enfants déficients visuels

Baux à l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique, Académie de l'Essonne

#### Demande de la S.C.I de la Croix. Bussée - 2-70. 1

et très <sup>avoir</sup> pris connaissance de la lettre de la S.C.I. de la Croix-Bussée, 3, rue de la Croix Bussée, Bennecy, et des statuts de cette société, compte tenu des obligations fiscales par le Conseil Municipal, antérieurement, donne, en renonçant sur sa décision, l'autorisation demandée, à la condition expresse comme écrit que les impératifs d'esthétique <sup>permettant</sup> pendant l'acte de propriété soient respectés

#### Voie - 3-70-2

Le Conseil décide d'appeler les voies suivantes des noms ci-après

1°) C.V. 4 dit Chemin Herbeux - "Avenue de la Jeannette"

2°) C.R. 18 après embranchement clos Renault: "rues des 12 arpents"

3°) C.V. 4 au c.R. 18. dans les H.L.M.

"Avenue du Boissons Houelart"

4°) Voie impasse des H.L.M: "Impasse des Blés"

59) Cour des voyageurs dit Place de la Gare  
"Place du 8 mai 1945"

Eclairage des grands axes routiers 3-70-3

Accepte l'inscription au titre du programme 1970,  
d'éclairage des grands axes routiers de la section - R.N.  
191 du P.K 4370 à 5300, accepte la maîtrise de l'ouvrage  
et la prise en charge des frais d'entretien et de fonctionnement

Prefecture de l'Essonne  
8<sup>e</sup> arrondissement  
de l'Administration  
communale 1<sup>er</sup> Bureau  
N° 01314  
Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 10 février 1970

Marchés de la Rue Canoville 3-70-4

Accepte le marché pour 135 000. Charge le Maire  
de l'exécution

Marchés de la Rue Jean-Jaurès - 3-70-5

Accepte le marché pour 117 000, charge le Maire  
de l'exécution

Annulé: onze mots

A.E.P. Lot canalisation - Marché de gré à gré de la S.L.E.E.

Annulé: sept mots  
recapituler le texte du Génie Rural - Approuvé

M. B P.H. M  
J. H. R  
G. H. R

Prefecture  
1<sup>er</sup> Bureau  
approuvé  
20 avril  
et 19 mai  
de l'Administration

C.E.S de Ballancourt - Syndicat - 4-70-2

Le Conseil après avoir pris connaissance des lettres  
de la Mairie de Vert-le-Petit et des Professeurs du  
C.E.S

Après avoir écouté le rapport du Maire sur cette  
question et le compte-rendu de la réunion des  
Maires du Canton sous la Présidence du Préfet de  
l'Essonne décide

- 1<sup>o</sup>) la réunion d'information des parents  
d'élèves fréquentant le C.E.S
- 2<sup>o</sup>) une réunion de discussion avec les  
Conseillers Municipaux intéressés
- 3<sup>o</sup>) Charge le Maire d'un entretien avec les  
professeurs du C.E.S, ayant écrit
- 4<sup>o</sup>) Maintient ses délibérations antérieures

\* des communes

M. B P.H. M  
J. H. R  
G. H. R

Plan d'aménagement du stade - athlétisme - 2-70-2

Gare  
R.W.  
l'ouvrage  
nement  
Maire  
la S.L.E.E.

Accepté le projet présenté en le limitant

1<sup>o</sup>) à l'enゴzonement général des espaces libres au lieu des allées de circulation et de gravillonnage rose

2<sup>o</sup>) à un sautoir en hauteur, à un sautoir en longueur, à l'aire de lancer de poids à la poste de 130m et à celle de 150m et à 2 terrains de balle

Pour un montant estimatif de 120.000fr demande la subvention d'Etat et du département à son montant maximum charge son Maire de dégager les fonds d'emprunt nécessaires à cette opération et approuve la décision d'adjudication au rabais suivant les conditions et plan estimatif présenté. Dit que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 70. Section extraordinaire

### Délibération 1. 70-3.

Prefecture de l'Yonne - D.A.C.  
1<sup>er</sup> Bureau - 029 15 - Vu et  
approuvé Comité d'Yonne le  
20 avril 1970 - Pour le Prefet  
et par dérogation le Directeur  
de l'Administration communale  
Signature : illisible

Accompagnement du fils Henry à Morgins

- Décide de déplacer Madame Chêne à Morgins et de prendre en charge ses frais de S.N.C.F., ainsi que les heures correspondantes
- Prend en charge les frais de stage de Madame Le Roux

### Questions diverses

L'immeuble ou habité, rue du Pont - classé

Monsieur Camille, Monsieur Gauthier à une fuite de canalisation extérieure (Monsieur Louet)

La Bauche d'égout coin Ormeteau et rue de la Sablière est bouchée (Monsieur Cumant)

- Les véhicules du marché devront stationner rue de la Sablière

- Route de Melun - ponceau le long des eaux de la Vanne (Monsieur Cumant)

- rue des Châtres, trou à combler et à drainer (Monsieur Hot)

### Approbation du Marché de gré à gré de S.L.E.E.

#### Lot canalisation - 3. 70-6

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

le marché en date du 2 Janvier 1968 approuvé le 18 Janvier 1968, intervenu entre la Commune et l'Entreprise Perroche par laquelle il confiait à celle-ci les travaux d'édification d'un réservoir au hameau "le trou à Terre Rouge"

Il rappelle également le marché de gré à gré en date du 3 février 1968 approuvé le 20 février 1968 intervenu entre la commune et la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage relatif à l'équipement hydraulique et au raccordement de ce réservoir

Il expose qu'à la suite de l'opposition de certains propriétaires la conduite d'évacuation des eaux de vidange n'a pu être placée selon le tracé retenu

Il soumet au Conseil Municipal la proposition présentée par la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage concernant le tracé de cette conduite d'évacuation empruntant le Chemin rural n° 13 pour rejoindre la Route Nationale

Cette proposition concerne également la fourniture d'un poste de stérilisation ainsi que les travaux de génie civil correspondants

Le Service du Génie Rural consulté fait remarquer que les prix indiqués par cette société n'appellent aucune remarque de sa part

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition

Le Conseil aii l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré

- 1<sup>o</sup>) décide de confier à la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage les travaux de fourniture et pose de la canalisation d'évacuation des eaux y compris les regards ainsi que l'installation complète du poste de stérilisation pour un montant de trente six mille sept cent quatre vingt deux francs (36.797fr) toutes taxes comprises (T.V.A. à 15%)

Prefecture de l'Essonne  
A.A.C. 1<sup>e</sup> Bureau  
N° 1051  
Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 11-2-1970  
Pour le Prefet  
Signature illisible

- 2<sup>e</sup>) autorise Monsieur le Maire à signer le marché de gré à gré à intervenir entre cette Société et la Commune  
3<sup>e</sup>) demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver cette délibération

Authorisation pour faire dresser constat contre Monsieur Contrino  
2.70.3.

- Le Conseil,

- après avoir délibéré sur l'état d'avancement des travaux de réfection et d'assainissement de l'Ecole des Filles, (délibération du 5 Août 1969, approuvée le 31 Octobre 1969)
- constatant que l'entrepreneur Monsieur Contrino a interrompu son chantier et qu'il ne se situe plus dans les délais prévus à son marché
- que malgré toutes les demandes tant de l'architecte Monsieur Rameau, que du Maire, il n'a pas obtempéré, sans avoir pu escroquer de raison valable

Prefecture de l'Essonne

Direction de l'Administration  
Communale, 1<sup>e</sup> Bureau  
cl. 00766

Vu et Approuvé

Corbeil-Essonnes le 8 février 1970 - décide,

Le Préfet et par Délégation de donner pouvoir au Maire de faire dresser le constat de l'état du chantier et à partir de cet acte, de lui imposer les astreintes prévues à l'article 3 de son marché

Le Directeur de l'Administration et de faire toutes démarches de justice qui auraient pour but d'établir la Commune de Chennecy dans ses droits

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessous

Château d'eau - Emprunt complémentaire - 1.70.4

Prefecture de l'Essonne  
A.A.C. 1<sup>e</sup> Bureau  
N° 01051 - Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le  
11 février 1970.

Le Prefet

Signature illisible

Le Conseil,

Considérant que le programme d'alimentation en eau

- Branchement et vidange du Château d'eau - R.W. 191, a fait l'objet des marchés suivants

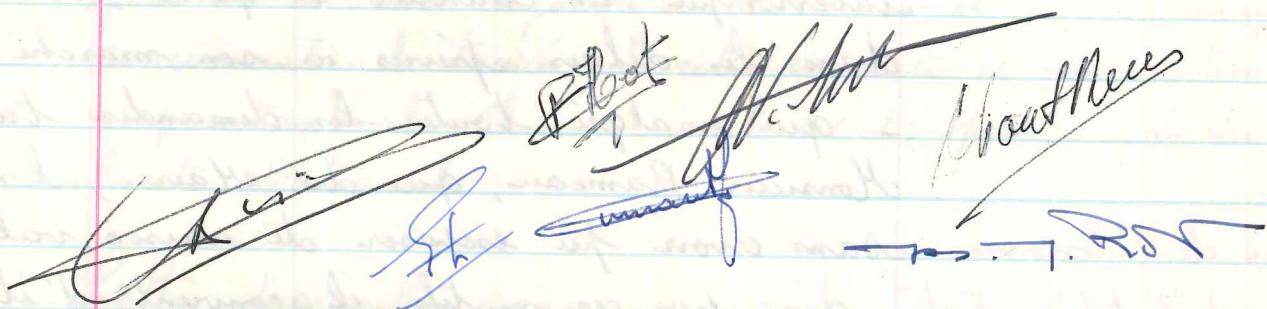
Marché avec la Société Lyonnaise pour une mise en eau du Château d'eau ----- 35.797 fcs

Marché avec la Société Lyonnaise ..... 28.556 fns  
Total : ..... 65.358 fns

que ce programme a été plafonné à 40.000 fns et que la subvention promise au programme départemental d'adductions des communes urbaines est de l'ordre de plus de 20% du montant ci-dessus plafonné soit: 8000 fns

- qu'en conséquence il reste environ à la charge de la commune une somme de ..... 57.358 fns
- Décret de voter le principe d'un emprunt d'un montant de 58.000 fns pour courrir cette dépense

Le séance est levée à 21 heures



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du sept février 1970, à dix-sept heures.

Le sept février mil neuf cent soixante deux, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mennecy, en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents: M.M. Robert Maure, Viollette, Dhont, Goumard, Nice, Gouchy, Hot, Legrand, Judith, Cirouflet, Louet.

Pouvoirs: M. Gilbert à M. Judith  
M. Gilles à M. Robert  
M. Rabur à M. Viollette  
M. Changenet à M. Hot

Secrétaire: M. Nice

- Le Maire exprime, au nom du Conseil Municipal, à Madame Judith le plaisir qu'il a, à le voir reprendre son activité après les épreuves qu'il vient de subir.